

INSCRIPTION ET ADMISSION



Documents ci-joints à remplir

- Une fiche d'inscription avec les différentes autorisations parentales
- Contrat de bénévolat
- Autorisation parentale pour permettre aux personnes autorisées de venir chercher votre enfant
- Attestation de lecture du règlement de fonctionnement
- Numéro d'adhérent (à demander à la responsable)
- Un certificat médical attestant que l'accueil de l'enfant est compatible avec la vie en collectivité
- Protocole anti pyrétique avec un anti pyrétique

En cas de contre-indications pour les vaccinations obligatoires, l'admission administrative de l'enfant est subordonnée à l'autorisation préalable du Médecin de la Protection Maternelle et Infantile qui sera saisi par la responsable de la crèche.

Documents à fournir

- La présentation du carnet de santé de l'enfant et la photocopie des vaccinations à jour
- Une photocopie du livret de famille (père, mère et enfant(s)) ou une copie intégrale de l'acte de naissance ou, pour les couples non mariés, l'attestation d'autorité parentale
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB
- Attestation d'assurance de responsabilité civile au nom de l'enfant
- La notification de droit CAF à jour ou pour les ressortissants du régime de la fonction publique une attestation d'employeur
- Extrait n°3 des casiers judiciaires des deux parents (demande à faire sur internet)

Les justificatifs de ressources de la famille :

- Une photocopie de l'avis d'imposition établi au titre de l'année précédente
- La photocopie du dernier bulletin de salaire des parents
- Pour les étudiants : un certificat de scolarité et une notification de bourses d'études ou une attestation de ressources

En cas de changement de situation professionnelle, personnelle ou autres il convient d'en informer la directrice qui demandera d'autres documents administratifs

Pour les enfants porteurs de handicap ou de troubles de santé :

- Le nom et les coordonnées du service de soin assurant le suivi de l'enfant
- L'information auprès du Médecin de la Protection Maternelle et Infantile
- Le projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), résultant d'une réflexion commune de la responsable, des parents, du médecin traitant et des intervenants extérieurs impliqués dans la vie de l'enfant.